



## Ecole VTT de la section VTT CC Liffré

### Règlement de fonctionnement 2018/2019.

- 1- L'admission à l'école VTT du CC Liffré ne sera effective qu'après acceptation des règles définies des points 2 à 9 du présent règlement.
- 2- La section VTT du CC Liffré est une composante de l'association sportive CC Liffré adhérente à la Fédération Française de Cyclisme. Son premier objectif est que ses adhérents participent aux compétitions régionales. Pour cela elle a créé une école VTT qui fonctionne dans ce cadre et dans cet objectif.
- 3- L'Ecole VTT fonctionne chaque mercredi de 14h15 à 16h30 (14h à 16h30 1<sup>ère</sup> journée) pendant les périodes scolaires sur le site de La Croisette à Liffré. Pas d'école VTT pendant les vacances scolaires.
- 4- Elle est ouverte aux enfants qui seront âgés de 7 ans à 16 ans dans l'année 2019. Nés entre 2003 et 2012.
- 5- Equipement exigé :
  - a. Matériel :
    - i. VTT en bon état : freins correctement réglés et efficaces ;
    - ii. Embouts de guidon obturés ;
    - iii. Embouts de câbles protégés ;
    - iv. Changement de vitesses fonctionnel ;
    - v. Chambre à air de rechange aux bonnes dimensions ;
  - b. Equipement vestimentaire :
    - i. Casque homologué parfaitement adapté à la taille de la tête de l'enfant et correctement attaché ;
    - ii. Gants longs fortement conseillés ;
    - iii. Vêtements adaptés pour les différents types de météo. Le site dispose de vestiaires où les enfants peuvent se changer. Il est important de marquer les vêtements au nom de l'enfant. Le club n'est pas responsable de la perte des équipements vestimentaires et matériel ;
    - iv. Avoir toujours à boire quelle que soit la saison ;
    - v. Une barre de céréales peut-être utile en cours d'après-midi ;
    - vi. Maillot du club obligatoire. Un maillot du club est fourni à tarif préférentiel. Pour cela la section organisera :

1. Un samedi de 10h à 12h à La Croisette : essayage et prise de commande et une mini braderie ;
2. Un autre samedi, lieu et horaire à définir, pour la distribution des équipements.

6- Coût pour l'année : la première année compte 15 mois, de septembre 2018 à décembre 2019.

- a. Cotisation club 10,00€ par foyer familial ;
- b. Cotisation école VTT : 20,00€ ;
- c. Licence FFC incluant l'assurance : 51,00€.

7 - Objectifs de l'école VTT :

- d. Apporter aux jeunes les bases techniques de la pratique du VTT ;
- e. Préparer les jeunes à la compétition, pour cela les enfants devront :
  - i. participer à tous les exercices des différentes disciplines du VTT : Descente, Trial (maniabilité pour les plus jeunes) et X-Country proposés par l'encadrement de l'école VTT ;
  - ii. respecter les consignes de sécurité et de fonctionnement des exercices proposés. Il est interdit d'utiliser la piste de descente et de pump-track sans autorisation et sans surveillance des encadrants.
  - iii. participer à des compétitions départementales et régionales FFC et notamment aux épreuves de TDJV (Trophée Départemental du Jeune Vététiste) et de TRJV (Trophée Régional du Jeune Vététiste) ;

8 - Les parents, représentants légaux, s'engagent à participer à la vie du club, dans un esprit de convivialité :

- i. En s'impliquant sur les organisations de compétitions ou de loisirs ;
- ii. En participant à l'entretien de certaines parties du site de La Croisette ;
- iii. En conduisant leurs enfants aux compétitions régionales ;
- iv. En participant à l'Assemblée Générale a lieu courant octobre.

9 - Le non-respect d'un des points de ce règlement par l'adhérent mineur et (ou) par ses représentants légaux signataires de ce règlement pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent ou le non renouvellement de l'adhésion et de la licence de l'adhérent sans remboursement de tout ou partie des cotisations et licence.

Fait à Liffré le .....

Pour la section VTT  
du CC Liffré  
Céline QUINTRIC.

Nom Prénom de  
l'adhérent

Nom Prénom du représentant  
légal

Signature précédée de la  
Mention « Lu et approuvé »

Signature précédée de la  
mention « Lu et approuvé »

Signature précédée de la  
mention « Lu et approuvé »